

Nom **TOUREL**
Prénom **Ferdinand Albéric**

N° matricule: **793**
Classe de mobilisation **1912**

ETAT CIVIL

Né le **4 avril 1892** à **Fons sur Lussan**
Canton de **Lussan** département du **Gard**
Résidant **Fons sur Lussan** Canton de **Lussan**
département du **Gard** Profession **Cultivateur**
fils de **Firmin Albin** et de **BORIE Anne Louise**
domiciliés **Fons sur Lussan** Canton de **Lussan**
Marié le

SIGNALEMENT

Cheveux et sourcils **Chatains foncés**
Yeux **Marrons** Visage **Long**
Inclinaison
Front Hauteur **Fuyant**
Largeur
Dos
Base
Nez Hauteur
Saillie **Rectiligne**
Largeur
Cicatrice au menton coté droit
Taille 1 mètre **69** centimètres
Degres d'instruc. Générale **3**

Classé dans la **7ème** partie de la liste en **1913**
Fracture ancienne et atrophie du bras gauche: services
auxiliaires
Classé dans la partie de la liste en

DETAIL des SERVICES et MUTATIONS DIVERSES

Inscrit sous le N° **35** de la liste de **Lussan**

A obtenu en 1913 le sursis prévu par l'article 20.

Sursis annulé (guerre) incorporé à compter du 11 aout 1914, arrivé au corps le 12 aout 1914. Classé dans le service armé par délibération de la commission de réforme de Nice dans sa séance du 25 novembre 1914. Affecté au 163ème Régiment d'infanterie. Matricule 8487.

Arrivé aux armées le 1er mars 1915, en renfort au 167ème.

Blessé le 10 juillet 1915, évacué le 12 juillet 1915 hopitaux de Lyon, du 15 au 23 juillet. H 57 St Rambert le 27 aout 1915. HDC Lyon le 3 novembre 1915.

Entre à l'ambulance 249 S. P. 107 le 4-6-1918.

Rentré 2° b. M. le 5-6-1918 y présent le 23-8-1918.

Evacué malade le 29 novembre 1918. Rejoint les armées.

Soldat de 1ere classe le 2 aout 1919.

Mis en congé illimité de de démobilisation, 8é échelon N° 417 par le D. D. du 55é régiment d'infanterie, le 24 aout 1919. Se retire à Fons sur Lussan (Gard).

R. D. C. le 25 novembre 1919 (date de réception d'avis officiel).

Passé classe 1910 de mobilisation comme père de 1 enfant (application article 58 loi du 1/4/1921).

Affecté au 39eme R.I.C. à compter du 1er janvier 1924 par application du plan 7.

Passé classe 1908 par application de l'article 58 de la loi du 4-4-1923.

Passé classe 1906 comme père de 3 enfants.

Maintenu service armé à titre documentaire invalidité d'infirmité à 10% pour allégation de troubles digestifs. P.M. invalidité inférieure à 10%. N'allégué rien blessure de guerre avant bras gauche par la commission de réforme de Nîmes le 20 aout 1930.

Maintenu service armé ATD 10% par la commission de réforme de Nîmes du 27 janvier 1932 pour troubles dyspeptiques avec estomac dilaté.

Maintenu service armé invalidité Infirmité à 10% par la commission de réforme de Nîmes du 19 avril 1933 pour sequelles de blessure de guerre par éclat d'obus cuisse gauche.

Maintenu service armé P. T. 10% par la commission de réforme de Montpellier du 21 décembre 1934 pour gêne de la marche par cicatrices région supéro antérieure de la cuisse gauche.

Admis à une pension temp. de 10% valable du 19-4-1933 au 18-4-1935 suivant notification 991248 D.M. du 17 octobre 1934.

Pension Temporaire de 10% concédée le 1er mai 1935 à la suite des propositions de la C. R. de Montpellier du 21 décembre 1934 valable du 19 avril 1935 au 18 avril 1937.

Maintenu service armé par la C.R. de Nîmes du 30 décembre 1936 pour cicatrice minime linéaire souple à 1 cm au dessous de la crête iliaque gauche antérieure. Aucune atrophie de la cuisse gauche P.M. infirmité à 10%.

DETAIL des SERVICES et MUTATIONS DIVERSES (suite)

Maintenu service armé P. M. infirmité à 10% par C. R. de Nîmes du 16 février 1938 pour cicatrice souple de 3 cm de long un peu en dessous de la crête iliaque gauche. Aucune atrophie de la cuisse gauche même état.

Affecté à la plus ancienne classe de mobilisation de la 2ème réserve, Père de 5 enfants
Suivant (loi du 31-3 1928 - article 58) décla. Du 14-3-1938.

BLESSURES, ACTIONS d'ECLAT, DECORATIONS, etc.

Blessé le 10 juillet 1915 à Flirey, plaie à l'abdomen par éclat de bombe.

Cité à l'ordre du 163ème régiment d'infanterie n° 3 39 le 12 février 1918 par le lieutenant colonel CARLIER "Mitrailleur d'un courage à toute épreuve. Dans la journée du 3 février 1918, malgré la violence du bombardement est resté pendant toute la durée de l'exécution du coup de main ennemi auprès de sa pièce en terrain découvert et a contribué pour une large part à l'échec de la tentative ennemie"

Croix de guerre avec étoile de bronze.

CAMPAGNES

Contre l'Allemagne

Intérieur	du	12 août 1914	au	1 mai 1915
Armées	du	2 mai 1915	au	10 juillet 1915
Intérieur	du	11 juillet 1915	au	14 février 1916
Armées	du	15 février 1916	au	28 novembre 1918
Intérieur	du	29 novembre 1918	au	23 décembre 1918
Armées	du	24 décembre 1918	au	23 août 1919

CORPS d'AFFECTATION

Disponibilité et réserve de l'armée active.

Corps d'affectation

55ème R.A. le 1er juin 1921.

39ème Régiment Outre-campagne

Classé dans la position sans affectation le 1er juillet 1927, D.M. 3425 2/1 du 10/4/1926.

Armée territoriale et sa réserve

PERIODES d'EXERCICES

Réserve	1ère	du	au
	2ème	du	au
	Supplémentaire	du	au
Armée territoriale	1ère	du	au
	Supplémentaire	du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication		du	au
		du	au

Certificat du combattant Accordé: n° 10961 le 13 juin 1930